Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Rapport annuel

2025-2026

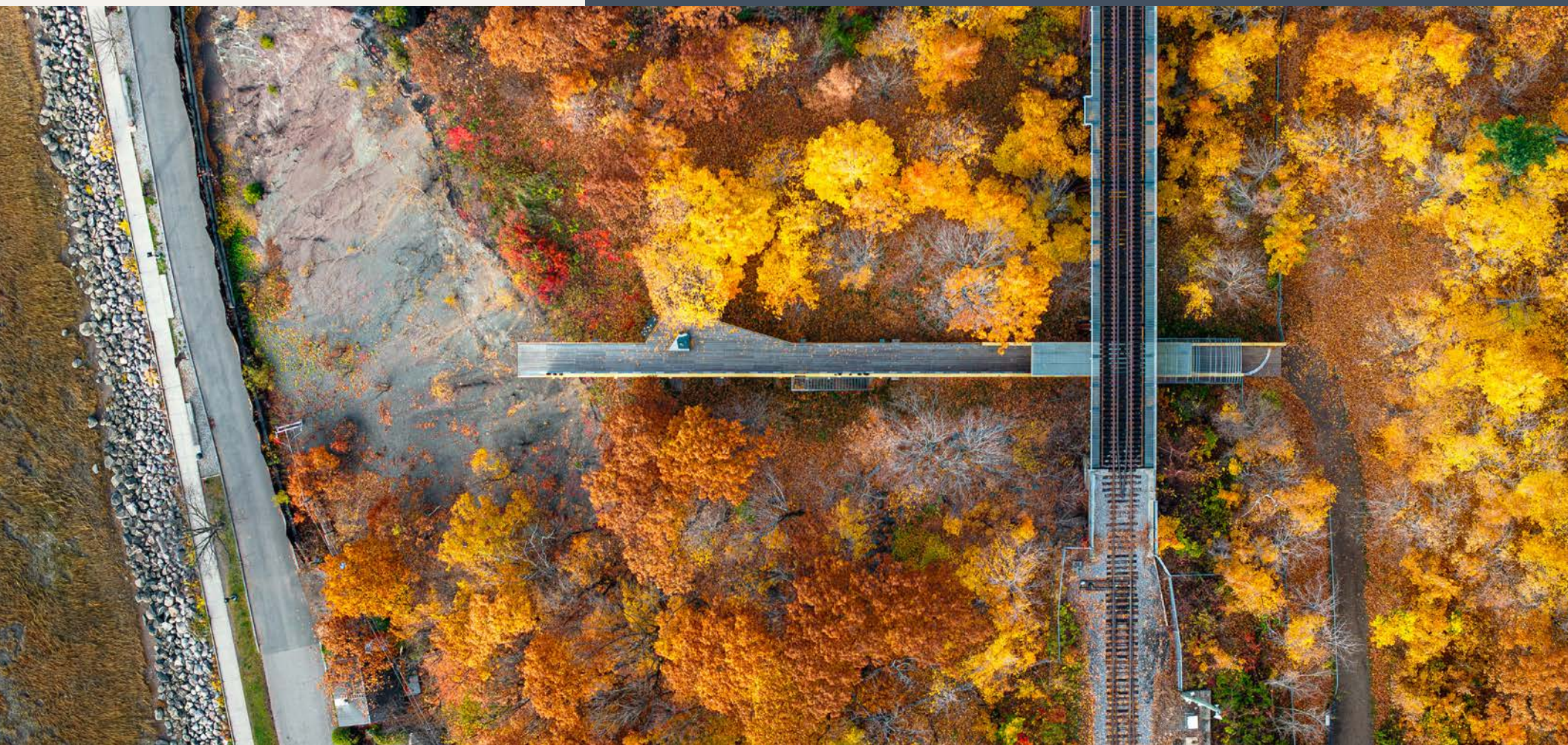


Table des matières

Mot de la présidente
Mot de la directrice générale

01

A

L' AAPPQ
› En chiffres
› Une équipe engagée
› Les comités

05

B

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats publics
› Relations gouvernementales, affaires publiques et collaborations

12

C

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat
› Formations, conférences et événements
› Accompagnemet et outils
› Avantages négociés

19

D

Positionner et promouvoir les membres et leurs expertises
› Communications
› Références au public

24

E

Gouvernance et finances
› Vie associative

27

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR PLUS

Ce document contient des boutons et des mots donnant accès à de l'information supplémentaire.

RETOURNER À LA TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente du CA



Le contexte dans lequel évoluent les firmes d'architecture se transforme rapidement. Les façons de concevoir et de réaliser les projets évoluent, les nouvelles technologies bouleversent les pratiques et les enjeux économiques, réglementaires et sociaux auxquels notre industrie est confrontée sont de plus en plus nombreux. Il était essentiel pour l'AAPPQ de repenser la dernière année de son plan d'action stratégique et de mieux cibler ses priorités.

Nous avons donc entrepris un important remaniement de nos comités de travail. Des responsables ont été assignés aux dossiers stratégiques qui auront une influence importante sur l'avenir de la profession, tels que les modes collaboratifs, la veille des marchés et l'intégration des nouveaux modes d'adjudication, l'intelligence artificielle et la préfabrication. Cette nouvelle organisation nous permet de nous ajuster aux changements dans notre marché et d'être en mesure d'agir sur des enjeux qui vous touchent concrètement.

L'AAPPQ ne peut jouer pleinement son rôle que si elle demeure à l'écoute de ses membres. Pour que nos interventions reposent sur vos préoccupations professionnelles et d'affaires, nous avons multiplié les occasions d'échanger avec vous afin de recueillir vos expériences et mieux comprendre les réalités auxquelles vous êtes confrontés et pour identifier des solutions en concertation avec nos membres. Dans ce contexte, deux activités de réseautage, une à Québec et une à Montréal, ont été tenues ce printemps.

Les relations gouvernementales que nous menons demandent un effort constant pour influencer positivement les lois, règlements et politiques publiques qui impactent notre capacité à exercer notre profession de manière à optimiser la qualité des ouvrages publics ou privés. Notamment, nos démarches entourant le Code de déontologie des architectes ont permis de faire avancer un dossier qui avait un potentiel de répercussions importantes sur la pratique, notamment pour les projets réalisés en modes collaboratifs.

Notre présence à plusieurs tables de discussions nous permet également de contribuer aux réflexions publiques et de défendre les intérêts de nos membres. Cette participation active et diverse est un véritable testament de l'importance de notre rôle lorsqu'il est question de concevoir, de modifier et de transformer des milieux de vie, de soin, d'éducation, de commerce, etc. et du rôle des architectes pour favoriser la qualité de notre environnement bâti.

Suite



Nous avons également porté une attention particulière aux débats qui se tiennent dans l'espace public, aux prises de position des différents acteurs du secteur et aux préoccupations exprimées dans les médias pour anticiper les enjeux et définir des positions cohérentes avec notre rôle de représentation et les faire valoir avec nuance et rigueur auprès des décideurs ; nous intervenons en contribuant efficacement à l'élaboration de solutions structurantes.

Notre mission passe aussi par l'accompagnement. Au cours de la dernière année, nous avons continué à offrir des formations de qualité et des occasions de développement des connaissances afin que vous puissiez mieux composer avec les transformations ont une incidence sur la pratique.

La campagne électorale québécoise a été l'occasion de préparer un nouveau plan de communication axé sur des solutions. Celui-ci nous permettra de mieux faire connaître les positions de l'AAPPQ, de renforcer notre présence dans les débats publics et de valoriser davantage la contribution des architectes à la société québécoise.

Les initiatives de l'AAPPQ sont portées par une mobilisation qui rassemble plusieurs forces. Au quotidien, la permanence assure la continuité de nos actions, tandis que le conseil d'administration contribue activement à orienter notre travail en veillant à faire entendre la voix diversifiée de notre réseau. Je tiens à souligner l'engagement des membres qui siègent à nos comités, ils sont nombreux à donner de leur temps, à partager leur expérience, à répondre à nos consultations et à contribuer aux réflexions de l'Association. C'est grâce à cette mobilisation que nous pouvons faire évoluer notre association et continuer à défendre une pratique architecturale forte.

Je souhaite donc remercier celles et ceux qui, par leur implication, leur temps et leur passion contribuent à faire avancer notre mission collective. Je remercie également tous les collaborateurs de notre association et je vous souhaite une bonne lecture !



ANNE LAFONTAINE, *architecte*
Présidente

Mot de la direction générale



Après une dizaine d'années de démarches intenses et chronophages auprès du Secrétariat du Conseil du trésor qui ont mené, entre autres, à la publication, en juillet 2025, du Guide des services d'architecture, nous avons pu concentrer nos efforts sur de nouveaux enjeux pour la pratique. L'année qui s'est écoulée a été fructueuse en relations publiques et gouvernementales.

Nos efforts auprès du gouvernement pour mettre sur un pied d'égalité les architectes et les autres parties prenantes dans les modes collaboratifs ont porté fruit. L'adoption à la toute fin de la session parlementaire de la *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* est venue dissiper les risques professionnels et d'affaires qui pesaient sur les architectes en raison de l'article 17 de leur *Code de déontologie*.

Dans la conjoncture économique actuelle et en période préélectorale, les coûts et les délais de construction sont demeurés un sujet de préoccupation tant pour les pouvoirs publics que pour la population, tout comme la pénurie de logements abordables. De nombreux acteurs du secteur, dont l'AAPPQ, se sont prononcés sur les propositions des administrations publiques, allant de l'allègement règlementaire à la préfabrication en passant par la standardisation et le recours plus systématique aux modes collaboratifs.

L'Association soutient l'objectif d'améliorer la collaboration, dont le recours aux modes de réalisation collaboratifs, mais elle estime que ces modes ne sont pas appropriés pour tous les projets et devraient être évalués au cas par cas, selon la nature des enjeux. En fait, la collaboration peut et devrait être améliorée dans tous les modes, notamment par l'implication précoce des professionnel·le·s dans les phases de planification ou encore en cessant de recourir systématiquement aux modes d'adjudication forfaitaire aux plus bas prix pour la construction.

L'AAPPQ a développé une plateforme préélectorale commune avec l'Association des firmes de génie-conseil, dans laquelle nous avons mis de l'avant les grands enjeux du secteur pour le prochain gouvernement, ainsi que des pistes de solutions. Nous entendons travailler étroitement avec le nouveau gouvernement pour assurer le maintien et le développement d'un cadre bâti durable au Québec, mais aussi pour alléger les procédures administratives, améliorer la prévisibilité des projets publics à venir et mieux définir, dès le départ, les besoins, le tout afin de rationaliser les coûts et de réduire les délais, sans empiéter sur la qualité de conception et de construction.

La prévisibilité des projets publics représente un enjeu majeur pour nos membres qui sont nombreux à avoir été confrontés à des reports, arrêts ou annulations de contrats. Nous avons obtenu du gouvernement qu'une liste des projets à venir soit publiée.

Suite

Nous continuerons de plaider pour mettre fin aux modes d'adjudication des professionnel·le·s favorisant l'offre au plus bas prix dans le secteur municipal et nous appuierons tout mode d'adjudication ou de réalisation permettant de concevoir durablement les espaces destinés au public.

Nous allons continuer à mettre de l'avant toute approche de planification budgétaire qui prend en compte le cycle de vie des ouvrages notamment pour la construction de logements abordables ou de logements hors marché. La pénurie est telle que pour diminuer les coûts et les délais, on a tendance à rogner sur la qualité des constructions et des milieux de vie, une avenue qui s'avèrera plus coûteuse sur le long terme en frais d'entretien, d'exploitation, de maintien d'actif et d'acceptabilité sociale. Miser sur la construction hors site pour réduire les coûts de main-d'œuvre et bâtir plus rapidement représente une option prometteuse, mais qui demande réflexion et adaptations pour bien faire les choses et pour concevoir des milieux de vie adaptés aux spécificités des ménages et des communautés. Pour notre groupe de travail sur la préfabrication, la proposition de produits aux dimensions standardisées et la diffusion d'une documentation adaptée au *Code de construction du Québec* font partie des solutions.

Notre comité de travail sur le logement abordable est très inquiet des politiques publiques qui soutiennent la réalisation de projets clés en main proposés par des promoteurs du type sauveurs qui ne prennent pas en compte les besoins et profils des occupants et proposent des bâtiments en série. Même si les besoins sont immenses, l'AAPPQ reste en faveur de politiques publiques qui favorisent une conception durable permettant de loger les ménages dans la dignité et de créer des milieux de vie propices à l'épanouissement ; une expertise que détiennent les architectes engagé·e·s dans ce type de projets.

L'Association, qui s'est toujours prononcée pour la surveillance obligatoire des chantiers, a toutefois accueilli froidement le projet de règlement sur les attestations de conformité applicables aux travaux de construction de certaines catégories de bâtiments qui n'atteint pas son objectif d'accroître la qualité du cadre bâti et la sécurité des occupant·e·s. Nous avons soumis nos commentaires au gouvernement dans un mémoire et proposé que le texte soit intégralement retravaillé.

Nous avons également insisté auprès du ministère du Travail pour qu'il prolonge la période transitoire pour l'entrée en vigueur du Code de construction 2020, ce qui a été fait jusqu'en octobre 2027. D'ici là, des solutions devront être trouvées pour mieux contrôler l'augmentation des coûts dans l'industrie de la construction découlant du Code.

L'AAPPQ a entamé des relations avec le jeune Bureau de la valorisation de l'architecture et entend développer une collaboration avec lui sur le long terme pour des activités de promotion et de valorisation du travail des firmes d'architecture, notamment.

Nous surveillerons également les travaux du comité d'experts mis sur pied à la suite des États généraux sur le coût et le financement des infrastructures municipales, dont les recommandations sont attendues en décembre.

Un autre chantier nous attend : nous arrivons à la fin d'un cycle et nous entamons une nouvelle réflexion pour notre prochain plan stratégique.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration et des comités pour leur engagement, leur disponibilité et leurs réflexions. Des remerciements particuliers à notre présidente, Anne Lafontaine, et à notre vice-président, François Paradis, qui ont cette année encore si bien représenté l'Association. Je remercie également les membres de l'équipe qui ont contribué au rayonnement de l'AAPPQ.



LYNE PARENT
Directrice générale

A

L’Association des architectes
en pratique privée du Québec



L' AAPPQ

Mission

Renforcer le rôle de l'architecte en pratique privée, qui, en tant qu'un des principaux garants de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Vision

Être l'organisme rassembleur et la voix des firmes d'architecture, pour faire reconnaître leur valeur ajoutée.

Orientations 2023-2026

- Une offre de services adaptée aux besoins des membres, aux profils de leurs firmes et à l'évolution de la profession
- Une visibilité et une reconnaissance accrues de la profession d'architecte en pratique privée auprès du public, des donneurs d'ouvrage privés et publics et des collaborateurs clés
- Des pratiques, des politiques et une réglementation favorables à la pratique privée de l'architecture
- Une gestion efficace et une équipe mobilisée dans une perspective de pérennité

Des firmes d'architecture solides au cœur de la qualité de notre cadre bâti

Actions

Concrètement, l'AAPPQ agit au quotidien en :

- **Offrant des services adaptés aux besoins des membres**
- **Valorisant le rôle de l'architecte**
- **Agissant comme voix collective auprès des autorités gouvernementales et des autres parties prenantes pour défendre les firmes d'architecture**
- **Travaillant à l'amélioration continue de ses pratiques organisationnelles**





Valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident les actions de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

Intégrité

En tant que coordonnateur d'ensemble du projet, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle, respectueuse des clients et des autres intervenants.

Innovation

Reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que le cadre bâti est le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.

Qualité

Parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que l'environnement bâti soit un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.

Durabilité

Le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que notre cadre bâti est une empreinte qui façonne notre société, il est de notre responsabilité qu'il soit respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

En chiffres

Répartition par taille de bureaux

61 % des firmes membres ont 10 employé·e·s et -

1 à 2 employé·e·s	26 %
3 à 5 employé·e·s	15 %
6 à 10 employé·e·s	20 %
11 à 15 employé·e·s	12 %
16 à 25 eemployé·e·s	9 %
26 à 35 employé·e·s	6 %
36 à 50 employé·e·s	4 %
51 à 75 employé·e·s	4 %
76 à 100 eemployé·e·s	1 %
101 à 125 employé·e·s	1 %
126 à 200 employé·e·s	1 %
201 employé·e·s et +	1 %

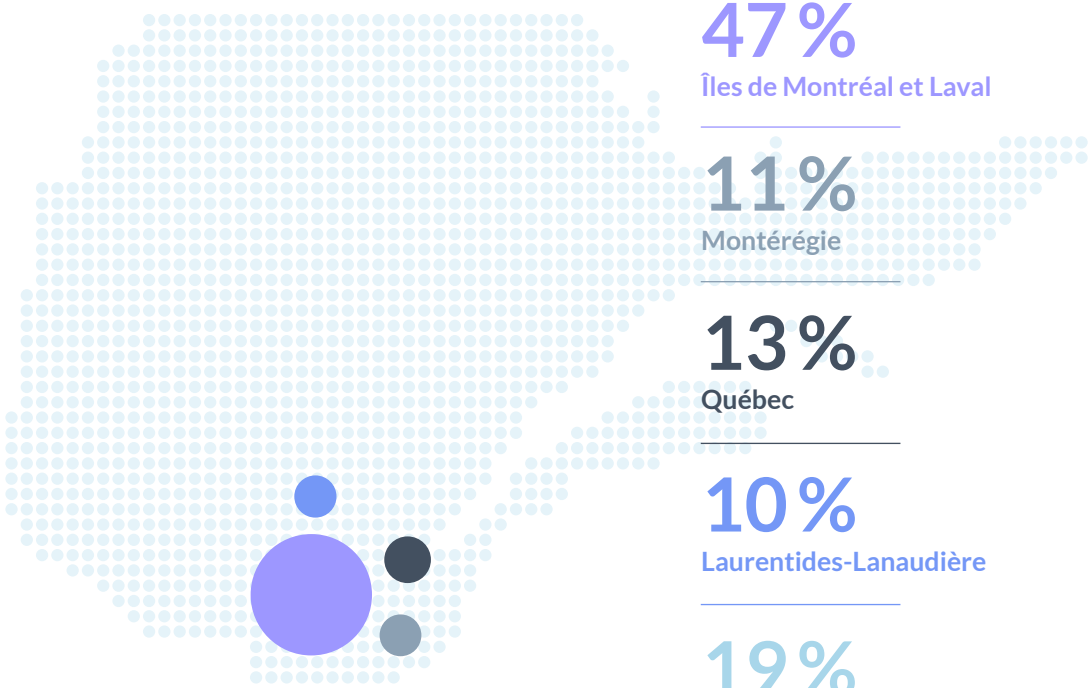
Bureaux d'architectes

350
bureaux d'architectes membres

Représentés par

832
architectes patron·ne·s ou associés·e·s
(Bureaux principaux : 350 + 69 succursales)

Répartition géographique



47 %
Îles de Montréal et Laval

11 %
Montérégie

13 %
Québec

10 %
Laurentides-Lanaudière

19 %
Autres régions

Une équipe engagée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est dirigée par un conseil d'administration composé de 12 administrateur·trice·s qui sont élu·e·s parmi les membres, d'une administratrice externe et par une direction générale. Elle s'appuie également sur divers comités de travail, constitués d'administrateur·trice·s, de membres et de son équipe permanente.

Le conseil d'administration

Pour assurer une représentation régionale adéquate au sein du conseil d'administration, le territoire du Québec est divisé en cinq régions, soit les régions électorales utilisées par l'OAQ.



ANNE LAFONTAINE
MSDL Architectes
Présidente
Région : Montréal



FRANÇOIS PARADIS
GLCRM Architectes
Vice-Président
Régions : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la Madeleine



STEPHAN CHEVALIER
Chevalier Morales architectes
Trésorier
Région : Montréal



THOMAS GAUVIN-BRODEUR
Leclerc architectes
Administrateur
Région : Montréal



NICOLAS LEMAY
Cimaise
Administrateur
Régions : Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec



ÉLISA BELL-NADEAU
Groupe A / Annexe U
Administratrice
Régions : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches



AUDREY MONTY
Provencher_Roy
Administratrice
Région : Montréal



MARC-ANDRÉ MAILLÉ
ARTEFAC Architecture
Administrateur
Régions : Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière



KARINE DALLAIRE
Karine Dallaire architecte
Administratrice
Région : Montréal



PATRICIA PRONOVOST
Anne Carrier Architectes
Administratrice
Régions : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches



ANDRÉANNE DUMONT
Bisson Fortin architecture + design
Administratrice
Régions : Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière



ETIENNE LAPLANTE-COURCHESNE
ACDF Architecture
Administrateur
Région : Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec



JOHANNE DESROCHERS
Administratice externe

L'équipe permanente



LYNE PARENT
Directrice générale



ADRIENNE PILON
Directrice des communications



RALPH JEAN-LOUIS
Coordonnateur développement, événements et partenariats



AURORE LEROUGE
Adjointe de direction



FLORENCE REINSON
Conseillère en relations publiques et gouvernementales

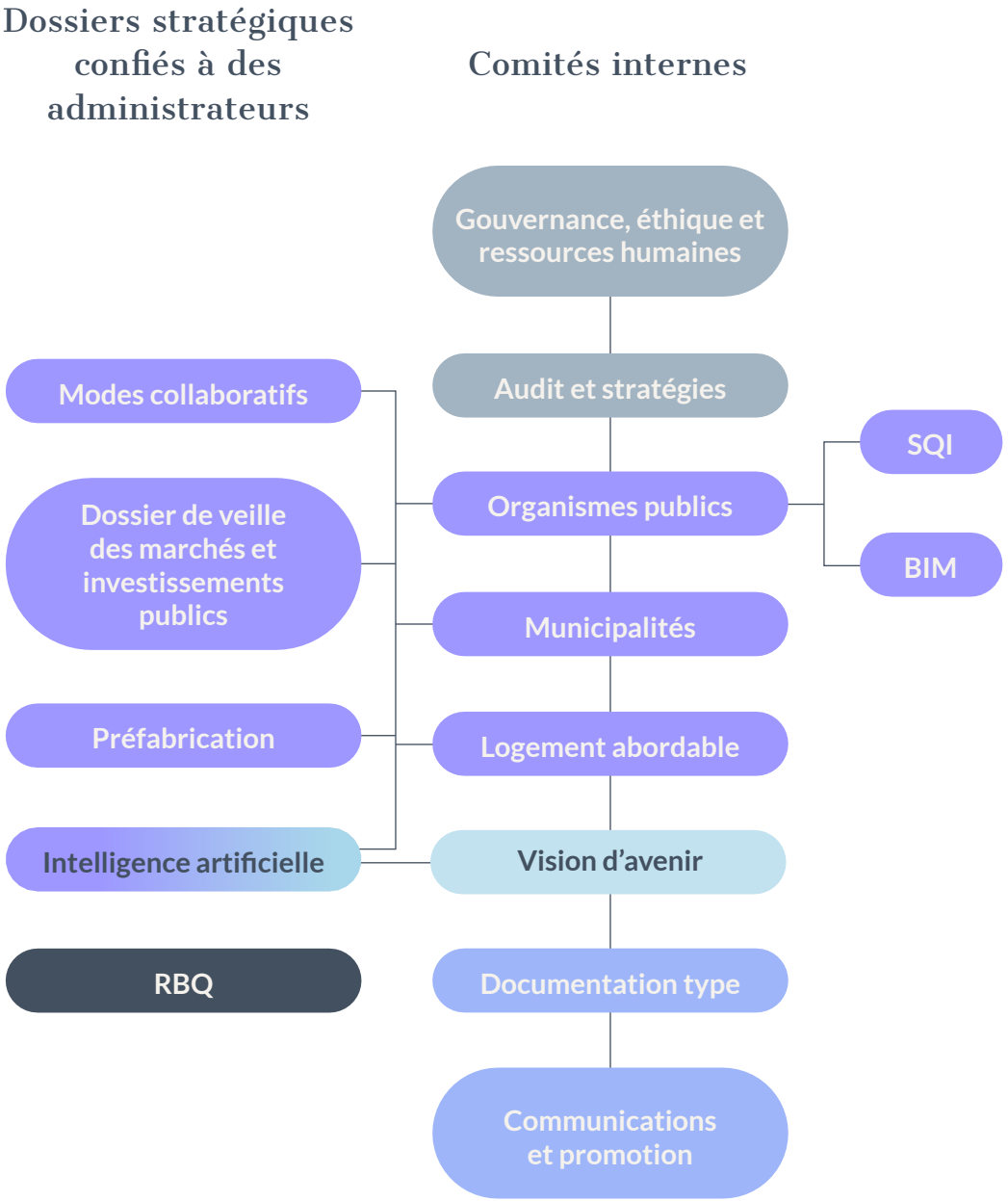


Les comités et les responsabilités stratégiques

Pour mettre en œuvre les orientations 2023-2026 de l'Association, différents comités et responsables stratégiques alimentent la réflexion et se réunissent selon une fréquence déterminée par les actions à prendre et les besoins. Ils sont constitués de membres issus de firmes de tailles et de localisations variées, dont l'expertise a été jugée pertinente pour faire progresser les travaux des comités.

L'AAPPQ participe également aux travaux de comités externes, mis en place par différents collaborateurs.





B

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats publics





Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats publics

Relations gouvernementales, affaires publiques et collaborations

Modes collaboratifs et article 17 du Code de déontologie

Après des démarches entreprises auprès du ministre du Travail, Jean Boulet, et du ministre responsable des Infrastructures, Benoit Charette, mais aussi auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI), de l'Office des professions (OPQ) et de l'Ordre des architectes (OAQ), l'AAPPQ a obtenu satisfaction. Ainsi, la clause d'un contrat public en mode collaboratif qui prévoit un partage consensuel des risques et, selon le cas, des économies générées ou des gains réalisés et des pertes subies entre les parties, n'est pas considérée constituer une limitation de la responsabilité professionnelle d'un architecte au sens de l'article 17 de son Code de déontologie. Ce risque professionnel qu'encouraient les architectes soumissionnant à des appels d'offres en modes collaboratifs de type RPI est écarté grâce à l'adoption de la *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives*, le 11 juin 2026.

Le texte de la loi permet à l'OPQ d'adopter un règlement qui spécifie les cas et les conditions dans lesquels une clause contractuelle qui prévoit un partage mutuel des risques n'est pas considérée comme étant une limitation de la responsabilité professionnelle au sens du Code des professions ou d'un règlement (comme le Code de déontologie des architectes).

En attendant que l'OPQ adopte un tel règlement, la Loi intègre temporairement cette exception à l'application de l'article 17 du Code de déontologie. L'AAPPQ poursuivra ses démarches pour élargir la portée de cette vision.

Table ronde et mémoire sur les marchés publics

L'AAPPQ a participé, en janvier 2026, à une table ronde sur les marchés publics de demain, organisée par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, France-Élaine Duranceau, qui a servi à alimenter la nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics. Il a surtout été question de solutions afin d'accroître la part des achats québécois dans le secteur des travaux de construction et des améliorations à apporter aux marchés publics pour les rendre plus agiles et résilients. À la suite de cette rencontre, à laquelle participaient de nombreux acteurs du secteur de la construction, l'Association a présenté un mémoire comportant ses recommandations, dont certaines se retrouvent dans la nouvelle stratégie, sur les deux grands thèmes abordés lors de la table ronde, mais aussi son point de vue sur certains enjeux du milieu, tels que les modes collaboratifs, les contrats à forfait et la standardisation.

Mémoire prébudgétaire

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027, l'AAPPQ a déposé un mémoire, en février 2026, au ministre des Finances, Éric Girard. Elle a fait valoir que retarder les travaux nécessaires en infrastructures et réduire drastiquement les dépenses dans ce secteur était contreproductif et nuirait à la croissance économique. L'Association y a aussi présenté plusieurs recommandations, dont l'octroi de subventions ou de crédits d'impôt aux firmes d'architecture pour soutenir leur transformation numérique.



Mutualisation des appels d'offres

L'AAPPQ et l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) ont rencontré, en décembre 2025, la conseillère spéciale au cabinet de la mairesse de Longueuil et le directeur adjoint au cabinet du maire de Laval, dans la foulée de l'annonce de Catherine Fournier et de Stéphane Boyer de vouloir mutualiser les appels d'offres en conception de projets municipaux. La mairesse de Longueuil et le maire de Laval entendaient ainsi s'attaquer à la hausse des coûts de construction qui pèse lourdement sur les finances publiques. L'Association a fait valoir que cette solution était loin d'être optimale, alors que la définition des besoins et la conception ne constituent généralement que 5 % des coûts d'un bâtiment sur son cycle de vie, et qu'elle risquait d'avoir l'effet inverse en coûts additionnels pour l'exploitation, l'entretien et la rénovation d'ouvrages conçus sans égard aux spécificités du milieu d'implantation et aux besoins particuliers des communautés.

Nos interlocuteurs se sont montrés enthousiastes à une collaboration de l'AAPPQ et de l'AFG avec les municipalités afin de trouver des solutions adaptées permettant la construction d'infrastructures pérennes, répondant aux besoins des usagers, s'intégrant dans leur environnement, tout en respectant la capacité financière des villes.



Prévisibilité des projets publics à venir

L'Association a mené des démarches auprès du ministère responsable des Infrastructures et auprès de la SQI afin de les sensibiliser à l'importance de la prévisibilité des projets dans les marchés publics dans le contexte d'un important ralentissement des appels d'offres et de l'arrêt ou de l'annulation de certains projets. Elle a suggéré au gouvernement d'améliorer sa planification afin d'offrir une meilleure prévisibilité aux professionnels en publiant, notamment, la liste des projets et des appels d'offres à venir. Une recommandation à laquelle la SQI a répondu favorablement.

L'Association avait préalablement sondé ses membres au sujet du ralentissement et 93 % des répondant·e·s avaient estimé qu'il y avait de l'imprévisibilité dans les marchés publics. Pas moins de 65 % des répondant·e·s ont vu des contrats publics annulés après le démarrage du mandat et 58 % ont subi le report de contrats après avoir remporté l'appel d'offres ou avoir été choisis de gré à gré.

Mémoire concernant le projet de règlement sur les attestations de conformité

Dans le cadre de la consultation au sujet du projet de règlement sur les attestations de conformité applicables aux travaux de construction de certaines catégories de bâtiments résidentiels non couverts par la Garantie construction résidentielle, l'Association a déposé un mémoire au ministre du Travail, Jean Boulet, en juin 2026. L'AAPPQ y réitère qu'elle est en faveur de la surveillance obligatoire des travaux de construction, pour favoriser la qualité du cadre bâti et la sécurité des occupant·e·s, mais se prononce contre ce projet de règlement dans sa forme actuelle, car il n'atteint pas son objectif. Au contraire, l'Association croit qu'il vient alourdir les processus et s'immiscer dans le travail des professionnels, et n'aura pour autre conséquence que de faire exploser les coûts en raison du taux d'effort demandé et des risques professionnels et d'affaires engendrés. L'AAPPQ a offert sa collaboration à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour participer à la révision du projet de règlement.

Dans la foulée de la préparation de ce projet de règlement, la RBQ a mandaté un comité, coordonné par le Bureau de normalisation du Québec, pour élaborer un Guide de bonnes pratiques pour la surveillance des travaux de construction de bâtiments.

Merci à Karine Guérette, architecte associée de Groupe A / Annexe U, qui a été déléguée par l'AAPPQ au sein de ce comité.



États généraux sur le coût et le financement des infrastructures municipales

L'AAPPQ a été invitée par le ministre des Affaires municipales, Samuel Poulin, à participer aux États généraux sur le coût et le financement des infrastructures municipales, qui se sont tenus le 16 juin à Québec. L'Association a pris part à des réflexions enrichissantes, aux côtés de représentant·e·s du milieu municipal, d'expert·e·s, d'acteur·rice·s du secteur de la construction et des principaux ministères et organismes concernés par la construction et l'entretien des infrastructures municipales, en vue de cibler les grands enjeux actuels et de dégager des constats. Ces réflexions alimenteront les travaux d'un comité, dont les recommandations sont attendues en décembre 2026.

Des revendications électorales conjointes avec l'AFG

L'AAPPQ s'est alliée à l'AFG afin de produire un programme commun en vue des élections provinciales d'octobre 2026. Les deux associations y dressent leurs recommandations afin d'améliorer la performance des investissements publics, tout en favorisant la réalisation d'un cadre bâti durable et de qualité qui répond aux besoins de ses usagers. La plateforme conjointe repose sur cinq piliers : durabilité, pérennité, agilité, efficacité et prévisibilité. L'AAPPQ et l'AFG offrent au nouveau gouvernement leur collaboration pour mettre en œuvre ces recommandations afin de réaliser des projets publics de manière plus efficace, plus prévisible et plus durable, tout en contribuant à réduire les coûts et les délais de construction.

Comité tripartite AAPPQ-OAQ-Fonds sur la prévention des litiges

L'AAPPQ a poursuivi sa collaboration au sein du comité tripartite sur la prévention des litiges, mis en place il y a trois ans, pour se pencher sur les enjeux liés aux processus et pratiques architecturales actuelles et émergentes. Lors de la dernière année, les échanges ont notamment porté sur la hausse de la sinistralité et des réclamations dans le secteur du bâtiment de groupe C-condos, sur la nouvelle approche du calcul des primes d'assurance et sur le projet de règlement sur les attestations de conformité applicables aux travaux de construction de certaines catégories de bâtiments.

Merci à Hugues Daly, architecte associé d'AEdifica, délégué par l'AAPPQ pour siéger à ce comité avec Lyne Parent.



Rencontres MCC - Bureau de la valorisation de l'architecture

L'AAPPQ a eu plusieurs rencontres au cours de l'année avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de discuter, entre autres, de la mise sur pied du Bureau de la valorisation de l'architecture, créé dans le plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Le Bureau a pour priorités de positionner l'architecture au sein de l'appareil gouvernemental en soutenant notamment la recherche et le développement d'outils pour les donneurs d'ouvrage publics. Il entend aussi mieux faire rayonner l'architecture d'ici à la fois sur les scènes locale et internationale. Le MCC s'est montré ouvert à des collaborations futures.

Feuille de route gouvernementale pour le BIM

L'Association, qui est membre du comité consultatif de l'industrie pour la Feuille de route gouvernementale pour le BIM (FdR-BIM) et de la Table multisectorielle, a pris part à plusieurs rencontres en 2025-2026. Les architectes qu'elle avait délégués pour siéger à des groupes de travail ont poursuivi leur mission. Les cinq groupes ont travaillé sur la terminologie, la classification des données, la formation, les manufacturiers et les fournisseurs et le BIM pour les PME. L'AAPPQ a collaboré au recrutement de firmes d'architecture qui ont participé à la Tournée régionale de la FdR-BIM en présentant des projets conçus en BIM ainsi que les enjeux, réalités et bénéfices de tels projets.

L'Association a également participé à une consultation dans le cadre du bilan des cinq années de la FdR. Elle assistera aussi, en novembre 2026, au Sommet BIM+ dont l'objectif est de dresser un bilan des progrès accomplis, d'approfondir les discussions sur les enjeux qui redéfinissent l'industrie et de rassembler celle-ci autour de solutions porteuses qui visent l'accélération de sa transformation et l'amélioration de sa performance.

Table d'échanges AAPPQ-SQI- AFG

La Table d'échanges AAPPQ-SQI-AFG, créée il y a près de 12 ans, a poursuivi ses travaux. Il y a été notamment question des modes de réalisation, des enjeux et des responsabilités des différentes parties prenantes, de l'optimisation des budgets et des échéanciers, de la qualité des livrables, de la prévisibilité des projets publics et du recours à la construction hors site.

Depuis 2021, le taux d'effort consenti par les architectes pour l'intégration aux plans et devis et la coordination d'équipements médicaux spécialisés fait l'objet de discussions au sein d'un sous-comité. Plusieurs pistes de solutions ont été avancées et la SQI partage notre volonté de parvenir à une entente cette année.

Merci à Michel Broz (JLP), Thomas Gauvin-Brodeur (Leclerc architectes), François Paradis (GLCRM), Benoit Laforest (Provencher_Roy), Sylvie Girard (Archi_), Dominic Daoust (NFOE architecture) délégués par l'AAPPQ pour siéger à cette Table et au sous-comité avec Lyne Parent.



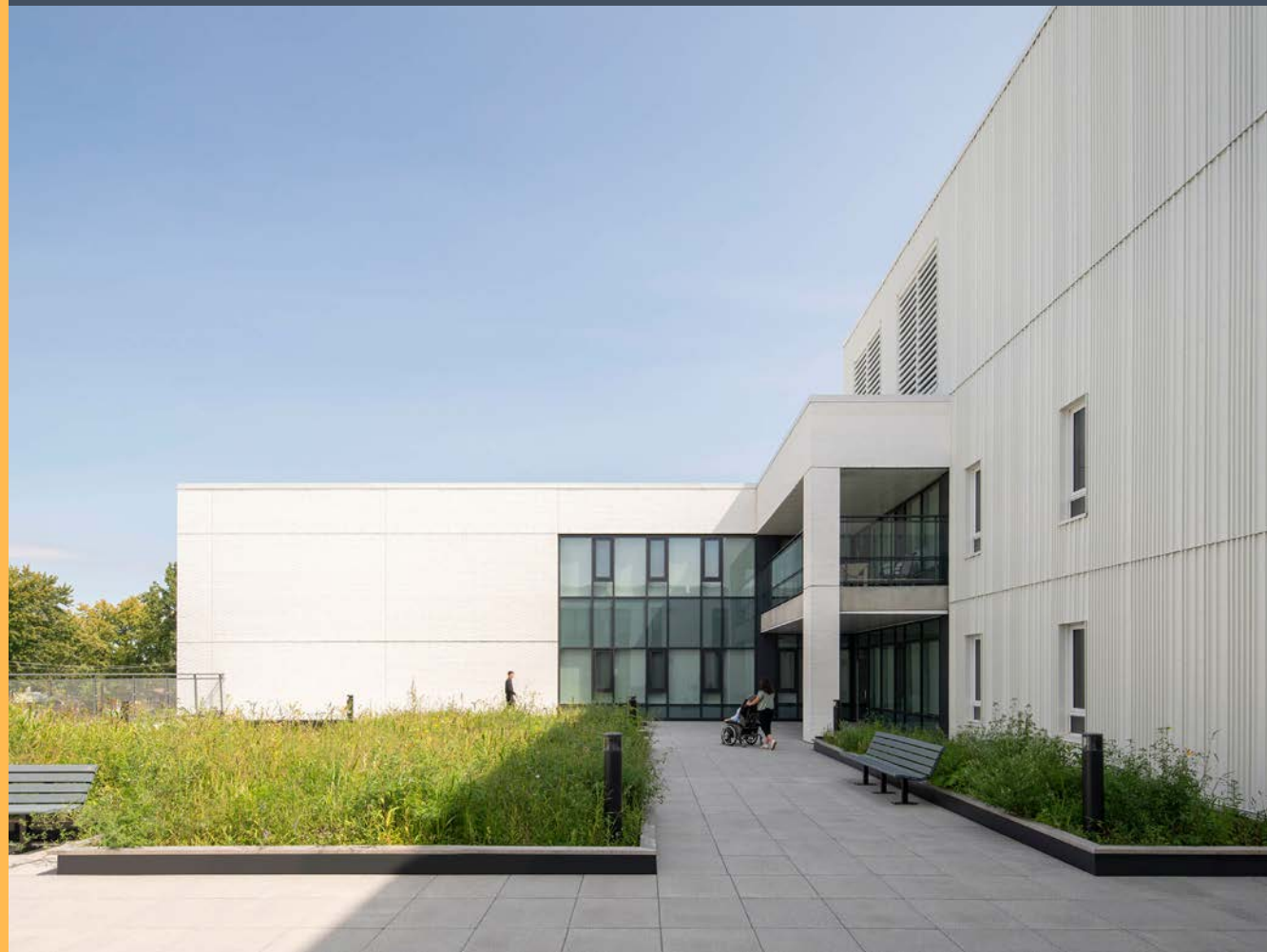
En bref

L'Association a également pris part à :

- des échanges réguliers avec le Secrétariat du Conseil du trésor sur la mise en œuvre des nouveaux modes d'adjudication, sur l'interprétation du nouveau Règlement sur certains contrats de service des organismes publics et sur l'approche de l'ISQ pour calculer l'indexation des taux horaires suggérée ;
- des Tables d'échanges sur la construction hors site, organisées par la SQI ;
- une rencontre avec l'AFG, la SQI et la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec sur le développement de la construction hors site ;
- la Table ronde de l'Université de Montréal concernant la feuille de route sur l'accessibilité ;
- une rencontre avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin d'identifier les avenues de collaboration, nourrir la réflexion et déployer des initiatives.

C

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat



Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

L'une des priorités de l'Association est de renforcer et de développer les services offerts aux membres, de leur fournir des outils pertinents et de les accompagner sur les enjeux ayant une incidence sur leur pratique.



Formations, conférences et événements

L'AAPPQ a poursuivi le développement de son offre sur mesure en proposant des webinaires, des formations, des conférences et des activités de réseautage adaptés à la réalité de ses membres. Au total, **11 activités** ont été offertes, réunissant **796 participants**.

Marchés publics : bien comprendre le nouveau *Guide des services d'architecture* et être bien outillé·e pour négocier ses services professionnels

29 octobre 2025

167

Cocktail annuel – dévoilement de Panorama 2025

4 novembre 2025

159

Assemblée générale annuelle

20 novembre 2025

51

Le parcours entrepreneurial de l'architecte

Partie 3 : considérations financières à l'approche de la retraite – dans le contexte d'un transfert d'entreprise

11 décembre 2025

61

Gestion des ressources humaines et des milieux de travail : le télétravail dans les firmes d'architecture au Québec

5 février 2026

56

Inflation et planification financière : la tranquillité d'esprit est-elle possible ?

2 avril 2026

43

Hyperconnexion, intelligence artificielle et architecture : préserver la créativité, augmenter la productivité et protéger la vision

9 avril 2026

80

Bien comprendre le *Guide des services d'architecture* et être bien outillé·e pour négocier ses services professionnels (reprise)

14 mai 2026

39

Stratégies de négociation des honoraires prévus par un contrat de services professionnels - Québec

28 mai 2026

28

Optimisation de la fiscalité pour les architectes en phase de croissance

4 juin 2026

66

Stratégies de négociation des honoraires prévus par un contrat de services professionnels - Montréal

11 juin 2026

46

Accompagnement et outils

Conseils et communications

L'AAPPQ reçoit des questions de ses membres sur des enjeux contractuels (clauses sévères ou déraisonnables dans les appels d'offres, ententes de consortiums, mésententes avec les client·e·s et interrogations diverses), de gestion d'entreprise ou d'affaires. L'AAPPQ collabore également avec l'Ordre des architectes du Québec et la Direction du Fonds d'assurance de l'OAQ pour répondre à des questions qui concernent l'encadrement de l'exercice de la profession.

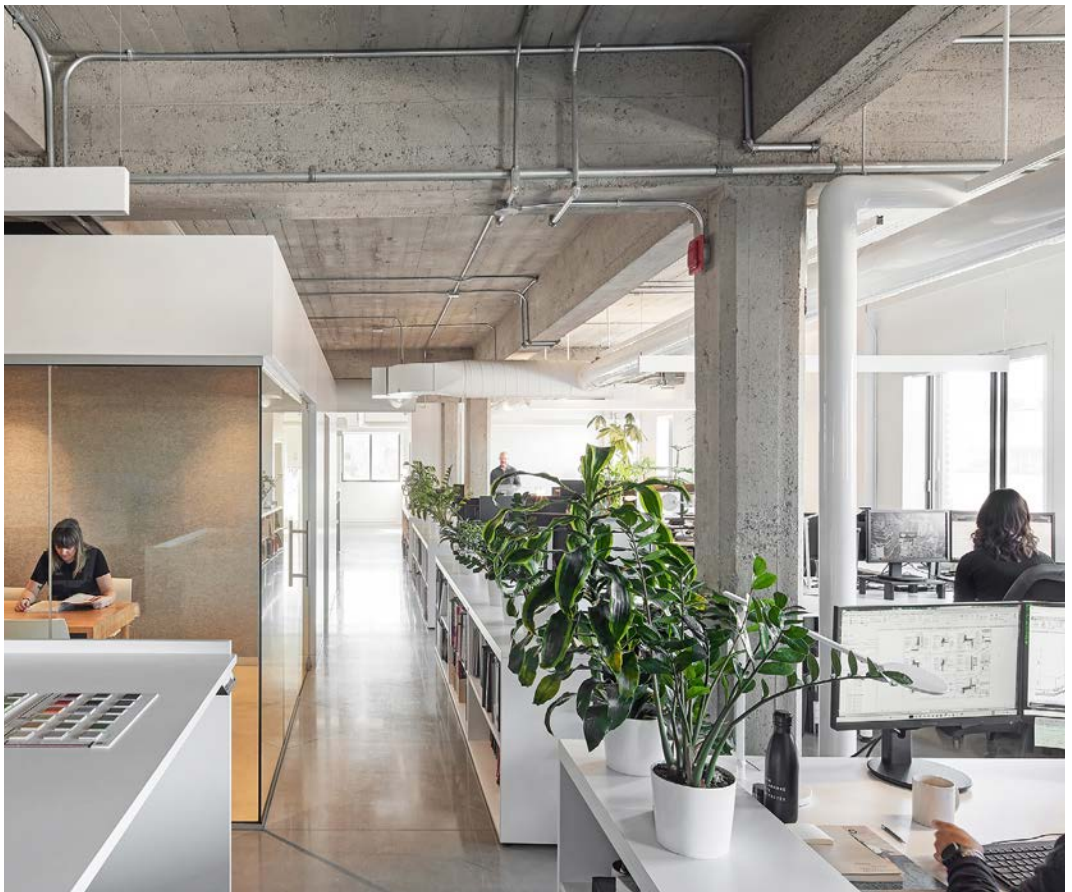
Au cours de l'année 2025-2026, l'AAPPQ a diffusé **12 InfoMembres** et **41 FlashInfo** informant les membres sur une foule de sujets spécifiques à la pratique.

Outils

L'AAPPQ met à jour des outils utiles pour les firmes membres :

Contrats AAPPQ :

Ce contrat est un document normalisé, recommandé par l'AAPPQ, approuvé par l'OAQ et conforme aux particularités juridiques du Québec. Il inclut notamment des conditions générales, une liste de services supplémentaires, une grille d'honoraires de référence (mise à jour annuellement) ainsi qu'une annexe pour les services rendus dans une approche BIM. Accompagné de son guide, il est disponible en français et en anglais ainsi qu'en version simplifiée.



Avantages négociés

L'AAPPQ offre à ses membres des avantages négociés avec ses partenaires.

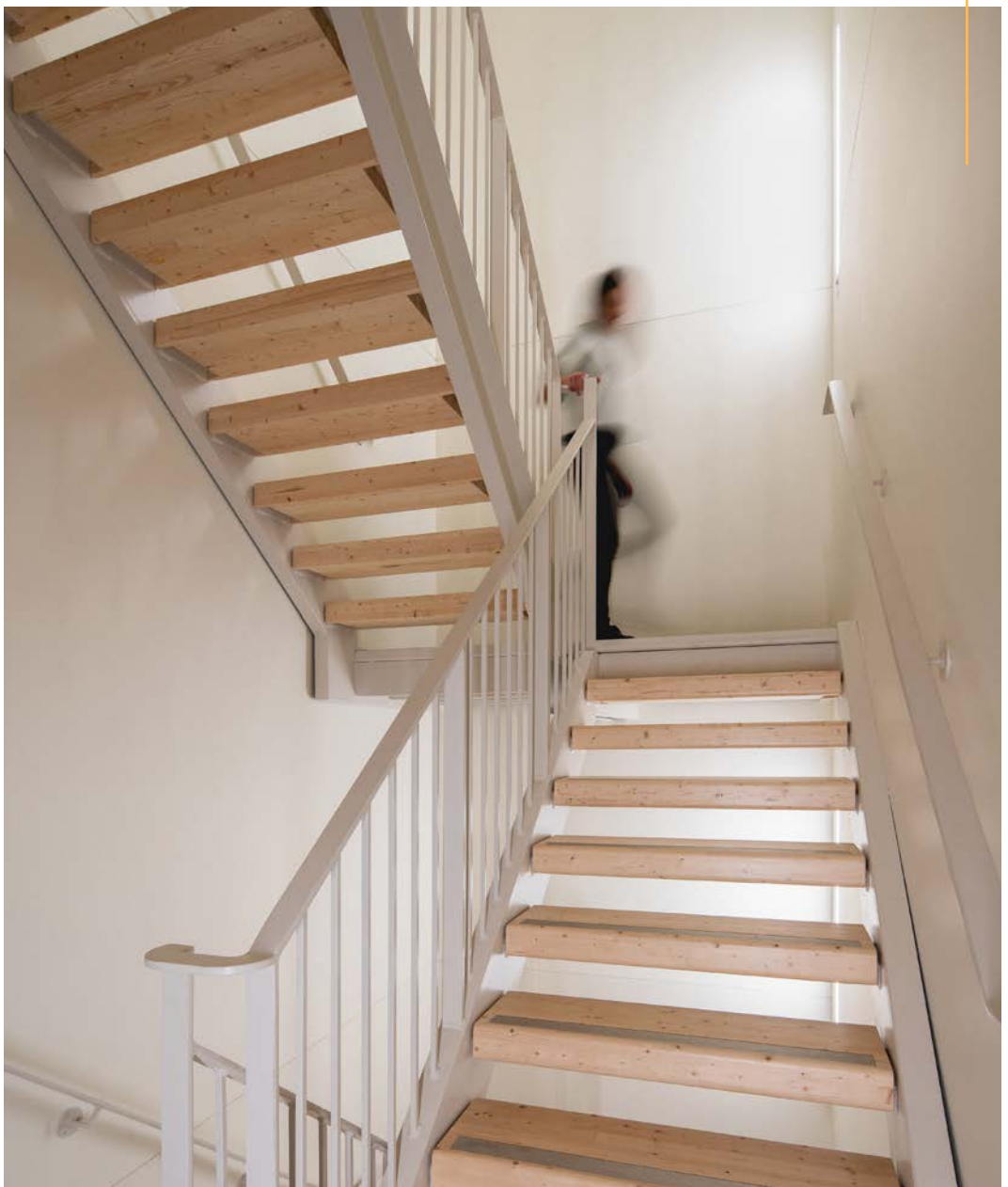
— Assurance collective

— Planification financière et gestion de patrimoine

— Assurance entreprise / Assurance responsabilité professionnelle excédentaire / auto / habitation et cyberrisques

— Services AMCQ gratuits

— Promotion avec v2com



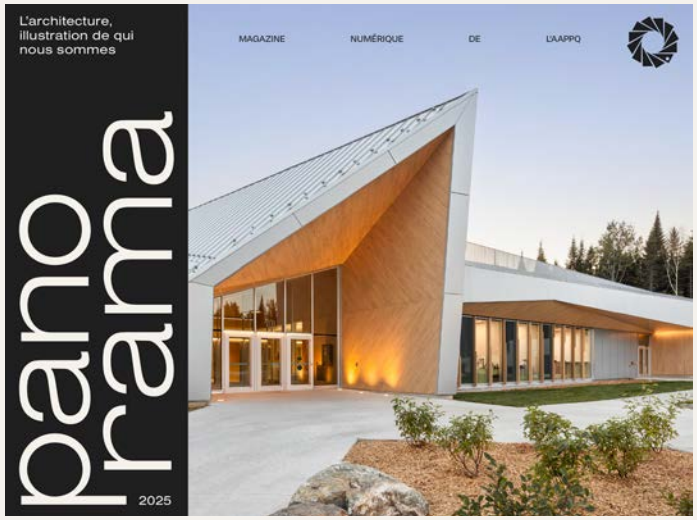
D

Positionner et promouvoir les membres et leurs expertises



Positionner et promouvoir les membres et leurs expertises

Accompagner nos membres et promouvoir leurs expertises est un axe important du plan stratégique 2023-2026 de l'AAPPQ. Diverses actions ont été mises en œuvre dans cette optique, démontrant le dynamisme de l'Association et de ses membres.





Panorama

Panorama est la vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes membres de l'AAPPQ.

Cette publication annuelle, sous forme de magazine numérique, présente 25 projets diversifiés, sélectionnés pour leur qualité par un comité formé par l'Association. On y retrouve également une entrevue avec les concepteur·trice·s du projet présenté en page de couverture ainsi qu'avec le membre honorifique 2025, Michel Rabagliati.

Le magazine est disponible sur l'Espace AAPPQ, sur tablette et cellulaire pour les systèmes iOS ou Android, ainsi que sur les navigateurs web.



Échos de l'AAPPQ

En janvier 2026, l'Association a ajouté une rubrique dans son infolettre mensuelle, *Échos de l'AAPPQ*, écrite par Florence Reinson, conseillère en relations publiques et gouvernementales.

Sous la forme d'un éditorial d'affaires publiques, la permanence de l'Association informe ses membres des démarches entreprises pour défendre leurs intérêts, ainsi que ceux de la profession et aborde les enjeux liés à la pratique de l'architecture.

Dossier journal *Les Affaires*

Depuis 8 ans, l'AAPPQ et le journal *Les Affaires* sont partenaires, notamment à travers le dossier spécial *Architecture* publié chaque année en octobre.

Cette collaboration vise à sensibiliser les lecteurs aux retombées économiques, sociales et culturelles d'une architecture de qualité, tout en contribuant aux objectifs de l'AAPPQ : démystifier le travail des firmes d'architecture.



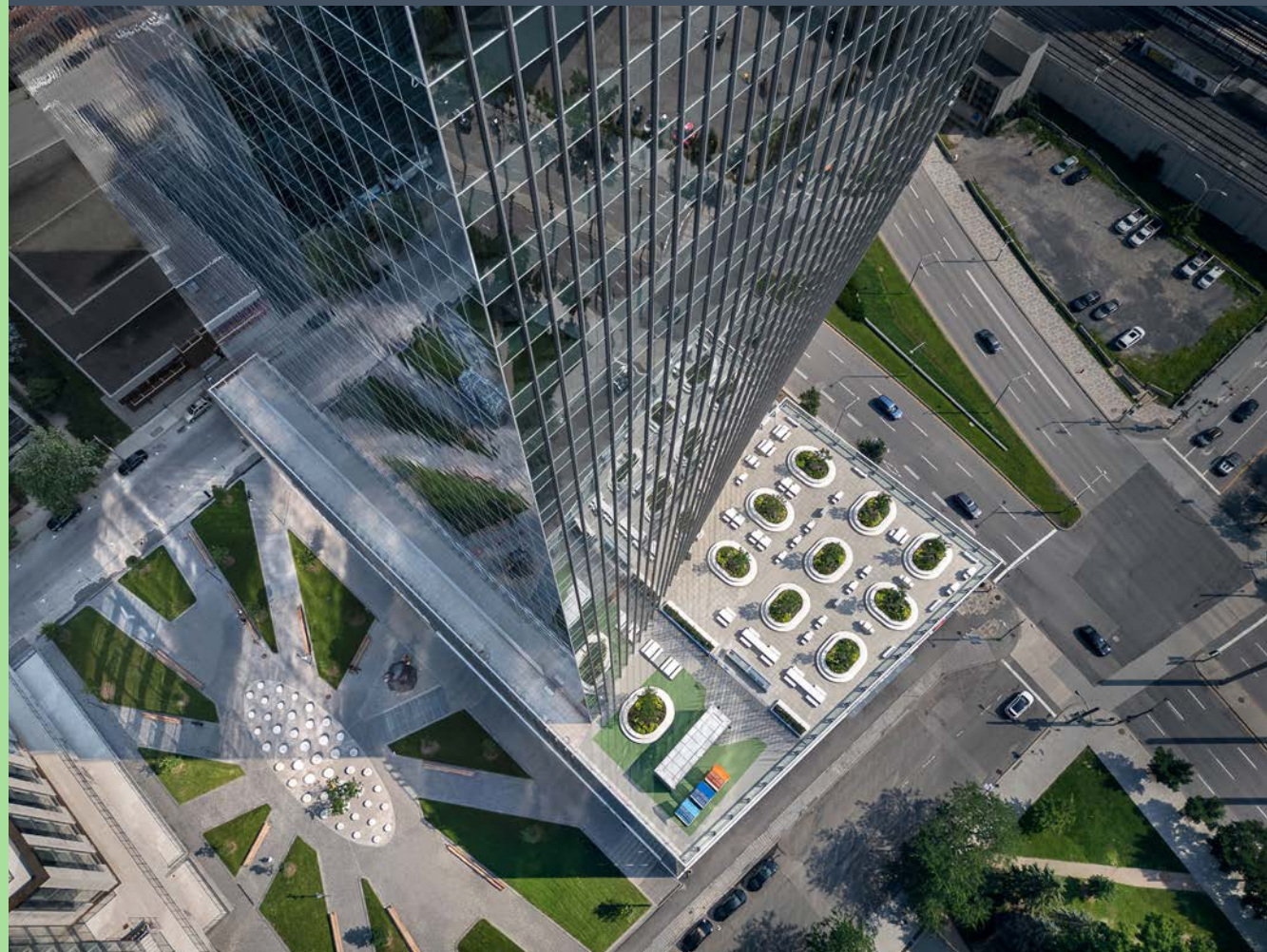
Références au public

Demandes de références au cours de l'année 2025–2026

L'AAPPQ reçoit régulièrement des demandes de personnes ou d'entreprises qui cherchent une firme d'architectes pour réaliser un projet. Elle analyse le besoin puis elle recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés dans la région concernée. L'AAPPQ s'assure d'une rotation entre les bureaux référés. Les requêtes concernent principalement le secteur résidentiel et le secteur institutionnel privé à but non lucratif.

E

Gouvernance et finances



Gouvernance et finances

Vie associative

La gouvernance et la vie associative, vecteurs de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupent une part importante des activités de l'Association.



Gouvernance

La gouvernance et la vie associative nous permettent de convenir de nos objectifs stratégiques et de nous assurer de les atteindre.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions régulières et une rencontre extraordinaire pour revoir les priorités du plan d'action stratégique. En juin, le CA a procédé à l'évaluation de sa performance et à celle de ses administrateurs et administratrices. Deux comités, composés de membres du CA, analysent des questions stratégiques et de gouvernance pour élaborer des recommandations. Le *comité de gouvernance, éthique et ressources humaines* s'est réuni sept fois et le *comité d'audit et de stratégie* s'est réuni à trois reprises. Les membres du CA ont également suivi une formation sur le lobbyisme, offerte par Lobbyisme Québec.

Assemblée générale des membres

Le 20 novembre, l'AAPPQ tenait son assemblée générale annuelle au Centre PHI à Montréal, en présence d'une cinquantaine de personnes. En plus des informations sur les finances de l'Association, les membres ont pu prendre connaissance des activités réalisées dans la dernière année. De plus, l'assemblée a adopté une nouvelle grille de cotisation qui entrera en vigueur en 2026 et a ratifié trois résolutions modifiant les règlements généraux de l'AAPPQ. Ces modifications portent sur l'éligibilité des candidatures au CA et la manière de pourvoir un poste qui devient vacant.

Les élections se sont tenues pour renouveler six postes du CA : Etienne Laplante-Courchesne (ACDF Architecture) a été nouvellement élu ; Élisa Bell-Nadeau (Groupe A / Annexe U), Stephan Chevalier (Chevalier Morales architectes), Karine Dallaire (Karine Dallaire architecte), Anne Lafontaine (MSDL architectes) et Marc-André Maillé (Artefac Architecture) ont été réélus pour un mandat de deux ans.

Par ailleurs, Johanne Desrochers a été reconduite à titre d'administratrice externe pour un deuxième mandat.

Finances au 31 août 2026

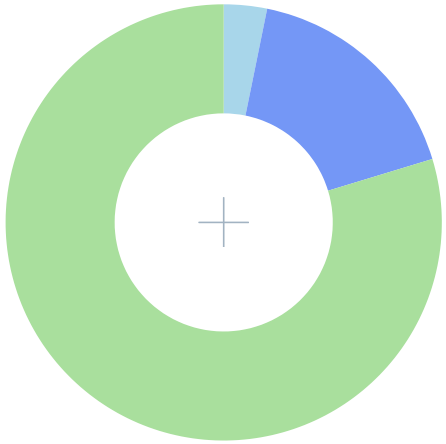
Une année financière qui reflète nos choix

L'AAPPQ a connu une année financière déficitaire, comme prévu dans son budget. Des choix de développement des ressources humaines et la réalisation de quelques projets ponctuels expliquent ce déficit.

Cela dit, l'actif net de l'Association présente un coussin très confortable et le retour à l'équilibre budgétaire pour la réalisation des activités courantes est une priorité pour l'organisation.

Produits

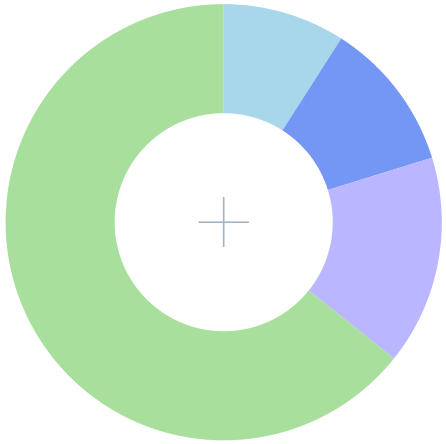
728 160 $



- **79 %**
 575 628 $
 Cotisations et formations
- **18 %**
 134 169 $
 Publicités et partenariats
- **3 %**
 18 363 $
 Autres

Charges

822 312 $



- **70 %**
 579 837 $
 Ressources humaines et professionnelles
- **9 %**
 73 305 $
 Vie associative et services aux membres
- **13 %**
 105 000$
 Promotion et représentations
- **8 %**
 64 170$
 Frais administratifs et de fonctionnement

Crédits



Couverture
SITEARCHÉOLOGIQUE CARTIER-ROBERVAL
CIRCUM.architecture
Photo : © Loïc Lefebvre

P. 1 et 9
Photos : ©MSDL

P. 2
BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE
EVOQ Architecture
Photo : © Adrien Williams

P. 3 et 10
Photos : ©Jimmy Hamelin

P. 9, 10, 18, 25 et 26
Photos : ©SylvianneRobini

P. 5
SITE D'OBSERVATION DES BÉLUGAS PUTEP'T-AWT
atelier5 + mainstudio
Photo : © Stéphane Groleau

P. 6 et 22
AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE JODOIN LAMARRE PRATTE ARCHITECTES
Jodoin Lamarre Pratte architectes
Photos : © Nanne Springer

P. 7
CAMP MERCIER
Anne Carrier Architectes
Photo : © Adrien Williams

P. 10
PAXHABITAT
Rayside Labossière
Photo : © Saul Rosales

P. 11 et 12
ESPACE CITOYEN DES CONFLUENTS
Cardin Julien
Photos : © David Boyer

P. 13
NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE AWACAK OKISKINOHAMATO-WIKAMIKOWAW DE MANAWAN
CCM2 architectes et B+B architecture + design
Photo : © DaveTremblay

P. 14
TRANSFORMATION DE L'ÉDIFICE F.-X.-DROLET
CCM2 architectes
Photo : © Francis Gagnon Boucher

P. 15
HÔTELDE VILLE DE MONTRÉAL
Beaupré Michaud et Associés, Architectes en collaboration avec MU Architecture
Photo : © R. Thibodeau

P. 17
LE CHRISTIN
Cormier Cohen Davies architectes (atelier big city)
Photo : © James Brittain

P. 19
MAISON DES AÎNÉS ET ALTERNATIVE DE CHÂTEAUGUAY
Provencher_Roy / Cardin Julien
Photo : © David Boyer

P. 20
PAVILLON DE SOINS EN SANTÉ MENTALE DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME
Provencher_Roy / Yelle Maillé Architectes / Yves Woodrough Architectes
Photo : © Nanne Springer

P. 23
MRC DE L'ÉRABLE
Blouin Beauchamp Architectes
Photo : © Raphael Thibodeau

P. 24
ACCESSIBILITÉ STATION D'IBERVILLE
COEX Architecture + STM-Grands programmes de maintien des actifs (GPMA)
Photo : © Vincent Brillant

P. 27
PLACE BANQUE NATIONALE
Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes
Photo : © Stéphane Brugger

P. 28
TRANSFORMATION DE L'ÉDIFICE F.-X.-DROLET
CCM2 architectes
Photo : © Dave Tremblay

P. 30
ÉCOLE SECONDAIRE DU BOSQUET
ABCP | Menkès Shooner Dagenais LeTourneux | Bilodeau Baril Leeming Architectes
Photo : © Stéphane Brugger

Direction et rédaction
LYNEPARENT, ADRIENNEPILON ET FLORENCE REINSON

Design
KAKEE

Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

aappq@aappq.qc.ca
aappq.qc.ca